



# BILANS MEDICAUX DES ARBITRES

**Destinataires : Ligues Régionales et Comités Départementaux**  
**Copies : HNO, CFO**

**Nombre de pièces jointes : 0**

- Information**
- Diffusion vers : Clubs, Arbitres Départementaux et Régionaux**
- Echéance de réponse : 25 juillet 2018**

## Qui fait l'examen ?

**Arbitre Club, Départemental, Championnat de France ou Haut Niveau**

Médecin agréé. Sauf pour les arbitres Clubs joueurs de moins de 35 ans.

## Nature du bilan médical

Vous pouvez retrouver le dossier médical à compléter sur le site internet de la FFBB :  
Onglet FFBB – Officiels – Arbitres – Dossier médical  
(<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/dossier-medical>)

### **A. Arbitre Club → envoi au Comité Départemental pour enregistrement**

#### **1. Si joueur de moins de 35 ans**

Pas de document à renvoyer au Comité Départemental.

#### **2. Si joueur de plus de 35 ans (au 01/01/2019)**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental.

#### **3. Si non-joueur de moins et de plus de 35 ans**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental.

### **B. Arbitre Départemental → envoi au Comité Départemental pour enregistrement**

#### **Avant et après 35 ans**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé.

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental.

### **C. Arbitre Régional → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale**

#### **Avant et après 35 ans**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé.

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation.

### **D. Arbitre Championnat de France → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale**

#### **1. Avant 35 ans**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos.

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation de préférence avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et en tout état de cause **avant le 25 juillet 2018.**

#### **2. Après 35 ans (au 01/01/2019)**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé.

Test d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2015).

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation de préférence avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et en tout état de cause **avant le 25 juillet 2018.**

### **E. Arbitre Haut Niveau → envoi à la FFBB pour validation par la COMED**

#### **1. Avant 35 ans**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos.

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la COMED Fédérale **avant le 25 juillet 2018.**

#### **2. Après 35 ans (au 01/01/2019)**

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos.

Epreuve d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2015).

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la COMED Fédérale **avant le 25 juillet 2018.**

Contact Mail : [medicale@ffbb.com](mailto:medicale@ffbb.com)

Tél. : 01.53.94.25.37

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bernard DANDEL Président de la COMED	Sébastien DIOT Directeur des Pôles : Jeunesse et Territoires – Compétitions et Pratiques Sportives	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2018-05-17 5-COMED Note Bilans médicaux des arbitres VFIN	